

## **Procès-verbal de la rencontre de notre Fédération de lacs de Val-des-Monts tenue le 23 septembre 2003 au bureau de la Municipalité à 18 heures.**

### **1. Présences**

Les personnes présentes sont citées dans l'annexe ci-jointe. La présence de M. Croteau fut bien appréciée ; on note malheureusement l'absence du Maire et de M. Lafrenière. Le président souligne le fait qu'on a changé la date de la rencontre afin d'accommoder la cédule du Maire, mais les négociations avec l'Association des polices ont créées un conflit avec notre rencontre d'aujourd'hui.

### **2. Ordre du jour**

On adopte l'ordre du jour tel que circulé avec l'ajout de l'approbation du procès-verbal de la dernière rencontre. On décide de remettre à la prochaine rencontre, prévu au mois de novembre prochain, les points suivants :

- S Joindre FAPPEL
- S Inspections de systèmes septiques
- S Développement du pamphlet

### **3. Procès-verbal de notre dernière rencontre**

Des copies du procès-verbal de notre rencontre du 14 juillet dernier fut circulées. On adopte ce procès-verbal tel que circulé.

#### **1. Session lac-à-l'épaule**

##### **a. Introduction**

Le président souligne les réalisations de l'année dernière tel que soumis avec l'ordre du jour. On ajoute l'approbation par la Municipalité des honoraires d'INNOVACOM qui s'élèvent à 2 500. \$.

##### **b. Énoncé de la vision**

Suzanne Laplante propose que l'énoncé de la vision soit comme suit [décrit dans le document de base comme l'objectif global]:

**“Positionner l'enjeu de la détérioration des lacs de Val-des-Monts au sein des priorités de notre Municipalité”.** Les membres donnent leur approbation de cette proposition.

c. Énoncé de la mission

L'énoncé de la mission adoptée lors de la première Journée de l'eau est de nouveau confirmé comme étant à jour et pertinent. Il est comme suit :

***“ D'améliorer la qualité de l'eau de nos lacs à Val-des-Monts afin d'avoir une eau claire et propre.”***

Les membres donnent leur approbation de cette proposition.

d. Valeurs

On adopte les valeurs pour notre organisation comme suit :

On croit.....

**Concertation** : travailler ensemble vers un même but

**Partenariat** : impliquer tous les intervenants nécessaires

**Flexibilité** : adapter nos solutions aux problématiques individuelles. Par exemple, nos mesures correctives ne doivent pas être toujours des solutions qui soient appliquées universellement p.e., “Notre organisation voudra supporter et reconnaître que chacune des Associations de lacs fera face à des problématiques et des défis uniques qui demanderont des solutions spécifiques.

**Appartenance** : comme propriétaires de terrain et décideurs, nous devons être des modèles de rôle et valoriser la présence et la participation de chacun des membres

**Confiance** : la cueillette et l'analyse de données doivent être viables durant une période d'années

**Sensibilisation publique**: Hauser la sensibilisation de nos publics des problématiques que nous nous fixons et accroître l'éducation de nos publics avec des solutions pratiques

Les membres donnent leur approbation de cette proposition.

e. Objectifs stratégiques

On adopte les objectifs stratégiques suivants pour 2003-2005 :

### **Objectifs particuliers :**

1. Inspecter les systèmes septiques auprès des lacs de Val-des-Monts qui doivent recommencer en 2003, pour atteindre environ 800-900 inspections par année en 2004 et 2005. Suivre la méthode suivie au lac St. Pierre mais y ajouter l'inspection du traitement des eaux grises. Inspecter les systèmes septiques par secteur et développer des critères pour accorder la priorité à certains secteurs
2. Développer un mandat pour notre organisation et définir les rôles et responsabilités des cadres et des intervenants principaux
3. Mettre en place les nouveaux cadres de notre organisation
4. Examiner les avantages et désavantages de s'incorporer comme société
5. Développer, en collaboration avec la Municipalité, un onglet "*Qualité de l'eau*" sur le site « web » de la municipalité et un lien aux autres sites des différentes associations de lacs. Cet onglet fait le lien entre les sites pertinents et les messages ou l'information environnementales y compris le profil de notre Fédération
6. Mettre en vigueur notre nouvel encadrement financier afin d'avoir une base équitable, juste et prévisible pour la gamme de lacs (petit, moyen, grand) qui sont membres.
7. Accroître le nombre de lacs pour avoir tous les grands lacs de Val-des-Monts sont membres de notre Fédération, p.e., Lac l'Écluse, Lac à la Perdrix
8. Créer et publier une rubrique d'information commune dans les bulletins des différentes associations qui traiterait des grandes questions pertinentes à tous les propriétaires qui une ou deux fois par année
9. Mettre sur pied notre campagne de sensibilisation y compris les journaux, les panneaux-réclame et le pamphlet au mois de janvier 2004. Ce pamphlet expliquera le programme environnemental de la municipalité, le rôle de l'Association des lacs et résumant les pratiques clés pour protéger la qualité de l'eau ; par exemple, utilisation des détergents sans phosphates, élimination de l'utilisation de pesticides et fertilisants sur les pelouses et l'inspection des systèmes septiques. Le pamphlet présente aussi les sources d'aide et d'information disponible aux citoyens
10. Désigner les commanditaires qui apparaîtront sur les enseignes de type panneau-réclame pour financier des projets approuvés par notre Fédération
11. Soumettre à la Municipalité notre demande pour le budget 2004 (novembre 2003)

12. Créer une visibilité parmi nos partenariats afin d'augmenter notre support technique ou financier, p.e., Ministère de l'environnement du Québec, le Ministère des régions, la MRC des Collines, la Société de la faune et des parcs du Québec et le Centre local de développement
13. Comprendre la capacité de nos lacs afin de bien gérer le taux de phosphore actuel et prévu et positionner cette capacité au cœur d'un plan de développement d'utilisation des sols et des bandes riveraines
14. Organiser le deuxième exercice de prélèvements d'eau et d'analyses et demandé à M. Henri Fournier de présenter les résultats à la troisième Journée de la qualité d'eau
15. Désigner l'Association responsable pour la Journée de la qualité d'eau 2004
16. Servir de « coach » pour les Associations de lacs afin de pouvoir identifier des ressources financières, techniques ou autres

Le président souligne que la prochaine étape dans notre processus est d'assigner chacune des tâches à un individu avec un échéancier spécifique. Un point prioritaire sera de discuter avec la municipalité le plan et l'échéancier pour l'inspection des systèmes septiques y compris le besoin de compléter un certain nombre d'inspections et d'expérience en 2003. Le président devra contacter le bureau du Maire afin de cédule une rencontre.

f. Le nom de l'organisation

Quatre propositions ont été évaluées : Le Regroupement des lacs de Val-des-Monts; La Fédération des lacs de Val-des-Monts; La Fédération pour la protection des lacs de Val-des-Monts; L'Association des lacs de Val-des-Monts. Proposé par Ginette Laramée, secondé par Michel-Gilles Fugère et adopté à l'unanimité d'utiliser le nom suivant "**La Fédération des lacs de Val-des-Monts**".

g. Encadrement financier

Proposé par Suzanne Laplante, secondé par Michel-Gilles Fugère et adopté à l'unanimité d'établir **une cotisation annuelle**, que la cotisation annuelle **sera basée sur une cotisation payable par les Associations de lacs**, d'établir la cotisation **par groupe de lacs basée sur l'envergure** (petit : 10-50, moyen : 50-200 et grand : 200-500) et que l'envergure des groupes soit basée **sur le nombre de lots habités**. On note aussi que le nombre de lots habités pour chaque groupe devra demeurer assez souple et pourrait être réviser de temps à autre.

Proposé par Jim Nicol, secondé par Fred Laframboise et adopté à l'unanimité que l'on établisse les cotisations pour 2003-04 comme suit :

Petit association de lacs : 25. \$  
 Moyenne association de lacs : 50. \$  
 Grande association de lacs : 125. \$

h. Modèle décisionnel pour la gouvernance

Suite à une discussion d'options, il est proposé par Françoise Saumure-Besette, secondé par Jacques Lemieux et adopté à l'unanimité que chaque association de lacs aura, comme membre, un (1) vote.

i. Cadres de l'organisation

Il est proposé par Jacques Lemieux, secondé par Michel-Gilles Fugère et adopté à l'unanimité que les cadres suivants seront créés :

Président : responsable de présider les rencontres de la Fédération, représenter la Fédération aux fonctions publiques, agréer l'ébauche des procès-verbaux, préparer les ordres du jour, et signer les documents requis, p.e., lettres, chèques, etc.

Vice-présidents (2) : responsable d'assumer les responsabilités du président dans son absence et prêter son assistance au président au besoin, p.e., traduction

Secrétaire : responsable d'émettre les procès-verbaux et l'ordre du jour aux membres suivant l'approbation du président

Trésorier : responsable de tenir les livres, les reçus et compte de banque de la Fédération en bonne et dû forme et signer les chèques avec le président.

On suggère aussi le rôle des intervenants comme suit :

Maire

- Responsable de faire la mise à jour des développements et discussions pertinentes qui ont eu lieu à la Municipalité aux rencontres régulières du regroupement
- Aviser et consulter le regroupement au sujet du budget annuel municipal et politiques/programmes dédiés à l'environnement
- Aviser le président des ordres du jour des réunions mensuelles du conseil

Conseillers

- Fournir une présence consistante et active aux rencontres du regroupement

*Société de la faune et des parcs du Québec*

Biologiste senior - Henri Fournier

- Faire le rapport annuel des résultats d'analyses d'eau
- Fournir des recommandations à divers volets au regroupement

On décide en plus :

- De ne pas adopter le concept de co-président ;
- Que la municipalité continuera d'avoir trois représentants (Maire et deux conseillers) comme membres ex-officio. Elle pourrait au besoin inviter un ou plus de son personnel avec l'approbation du Président ; et
- De remettre à la prochaine rencontre les élections des cadres

j. Cédule de rencontres

La cédule suivante est adoptée comme suit :

- 23 septembre 2003
- 25 novembre 2003
- 24 février 2004
- 25 mai 2004
- 20 juillet 2004

On décide de bien commencer nos rencontres à 18 heures tapant.

**6. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre sera mardi, le 23 novembre à 18 heures.

**7. Clôture**

La rencontre est terminée à 20 heures 55.

Bernard Lamontagne  
Secrétaire

## Annexe 1: Présence

<b>Nom</b>	<b>Association</b>	<b>Téléphone</b>
Paul Stringer	PSLL	671-8099 or 746-0647
David Hodgkin	PSLL	671-0249
Jacques Lemieux	Lac Létourneau	776-2132 or 561-8297
Fred Laframboise	Lake Mcfee	766-2065
Michel-Gilles Fugère	Domaine St. Antoine	457-9121
Julien Croteau	Val-des-Monts	457-2397
Rachel Brunette	McGlasham & Girard	457-2879
Vivian Lambert	McGlasham & Girard	457-9723
René Beaudry	Trois Lacs	671-6008
Françoise Saumure-Bessette	Lac Brassard	671-6715
Jim Nichol	Grand Lake	671-8116
Michael Buckley	Lac Mcfee	766-2065
Suzanne Laplante	Lac St. Pierre	457-4947
Ginette Laramée	Lac McArthur	457-1997
Bernard Lamontagne	Président	789-5550
Martin Munro	Lac Mcfee	748-9883